Publié le

ID: 040-264003070-20250320-12\_2025-DE

Envoyé en préfecture le 25/03/2025 Recu en préfecture le 25/03/2025

Tél: 05 59 64 88 22

## DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt mars à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

n° 12/2025

Date de convocation: 13 mars 2025

<u>Présents</u>: Mesdames DUPRE Anne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHE Maïté, NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José et MABILLET Marc.

**Excusés**: Mesdames AFKIR Karima et DARRAMBIDE Fabienne ; monsieur ROBLES Antoine.

1 remplacement en cours suite à la démission d'un administrateur nommé.

Secrétaire de séance: Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet: Budget primitif de l'exercice 2025 – « budget principal ».

Monsieur le Président rappelle que les prévisions et les documents budgétaires furent envoyés aux membres du conseil d'administration le 4 mars 2025 en application des dispositions de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales. Il présente aux membres du conseil d'administration le projet de budget primitif pour l'exercice 2025, qui est récapitulé par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement, et dont :

- ⇒ la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 483 299,27 €
- ⇒ la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 205 245,95 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2025.

Vote de la question - nombre de votants : 9

pour: 9 contre: - abstention: -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 21 mars 2025

Le Président du C.C.A.S,

Marc MABILLET

Publié sur le site internet Ville/CCAS, le

2 5 MARS 2025